Documents de modification pour les enregistrements de conditions

Depuis la version 3.0C, des documents de modification sont disponibles pour les enregistrements de conditions. À l'aide du nouveau programme d'affichage, les utilisateurs peuvent afficher et suivre toutes les modifications apportées aux enregistrements de conditions, y compris ceux utilisés dans la détermination du prix, les accords sur ristournes et les actions commerciales.

Affichage des documents de modification

Vous pouvez afficher les documents de modification pendant la gestion des enregistrements de conditions. Pour cela, vous n'avez qu'à sélectionner l'enregistrement ou les enregistrements dont vous souhaitez afficher les documents.

Étapes

Deux méthodes sont possibles pour afficher les documents de modification :

- Sélectionnez *Environnement*

→ *Modifications* → *Par enregistrement condition*.

Les données de modification pour les enregistrements de conditions sélectionnés sont affichées.

- Sélectionnez *Environnement*

→ *Modifications* → *Programme*.

Un écran de sélection apparaît dans lequel vous pouvez sélectionner de nombreux critères pour afficher les documents de modification. Le résultat du programme de sélection est affiché sur trois niveaux de hiérarchie.

Niveaux de hiérarchie dans le programme de sélection

Vous pouvez afficher trois niveaux de données dans cet état hiérarchique :

- Données de niveau 1 :

  Date et heure de la modification.
  Type de condition, table de conditions et clé variable pour l'enregistrement de condition modifié.
  Code de transaction et utilisateur ayant effectué la modification.
  Durée de l'enregistrement de condition au moment de la modification.

- Données de niveau 2 :

  Description de la modification effectuée.
  Anciennes (avant) et nouvelles (après) valeurs.
  Nom de la zone modifiée.

- Données de niveau 3 :

  Les modifications automatiques faites par le système du fait d'une modification de la durée sont affichées sur le troisième niveau. Les enregistrements de conditions de ce niveau sont issus du fractionnement des enregistrements du deuxième niveau et sont donc liés à ceux-ci.
  Lorsqu'un enregistrement de condition est divisé en deux enregistrements du fait d'une modification de la durée, il est affiché sur le troisième niveau avec les modifications correspondantes.
  Les anciennes et nouvelles valeurs sont affichées comme pour le deuxième niveau.

Documents de modification - particularités

- **Modification des durées**

Lorsqu'un enregistrement de condition est créé ou que la durée d'un enregistrement existant est modifiée, le système modifie automatiquement la durée des autres enregistrements de conditions qui ont la même clé variable. La raison en est qu'à un moment donné, seul un enregistrement de condition d'un type particulier et avec une clé variable particulière peut être valable. Toutes les modifications que le système apporte automatiquement aux enregistrements existants sont affichées dans le niveau trois du programme d'affichage des documents de modification.
Si la durée d'une nouvelle condition est comprise dans celle d'un enregistrement existant, le système divise automatiquement l'enregistrement en trois durées différentes.

- **Modification des barèmes**

Lorsque les barèmes de conditions sont modifiés, *toutes* les entrées de barème de condition (pas seulement celles qui ont été modifiées) sont enregistrées comme des documents de modification. Ceci vous donne une vue d'ensemble complète des barèmes de conditions avant et après les modifications.

- **Modification des conditions supplémentaires**

Le système affiche toutes les modifications apportées aux conditions supplémentaires (y compris leurs barèmes) avec toutes les modifications de l'enregistrement de condition. Ces modifications sont identifiées par le terme *Supplément* suivi du type de condition supplémentaire modifié et de la description de la modification. Par exemple, si vous créez la condition supplémentaire KA00, la description est la suivante : "Condition supplémentaire (KA00) : enregistrement de condition créé".